

DEMANDE D'AFFECTATION ANNÉE 2021 – 2022

- Collège
 Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)
 Lycée professionnel (LP)

- Pièces à joindre :** Justificatif de domicile pour les collèges, LEGT et LP
 Bulletins de notes année en cours pour les LEGT et LP
 Décision d'orientation pour les LEGT et LP

ÉLÈVE		SCOLARITE EN COURS		SCOLARITE ANTERIEURE	
NOM :		Établissement fréquenté en 2020-2021 :		Établissement fréquenté en 2019-2020 :	
Prénom :		Nom :		Nom :	
Date de naissance :		Ville :		Ville :	
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Classe :		Classe :	
RESPONSABLE 1					
<input type="checkbox"/> Représentant légal		<input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève		Lien avec l'élève :	
Nom :			Adresse actuelle : Si changement, adresse future (à compter de):		
Prénom :					
Tél :					
Courriel :					
RESPONSABLE 2					
<input type="checkbox"/> Représentant légal		<input type="checkbox"/> Personne en charge de l'élève		Lien avec l'élève :	
Nom :			Adresse actuelle : Si changement, adresse future (à compter de):		
Prénom :					
Tél :					
Courriel :					
ÉTABLISSEMENT PUBLIC SOLLICITE					
Nom :		Ville :			
Classe :		A compter du :			
Langues et options					
LV1 ou A :		LV2 ou B :		Option :	
3 enseignements de spécialité pour la 1 ^{ère} ou 2 enseignements pour la terminale générale :					
MOTIFS DE LA DEMANDE – cocher le ou les motifs et joindre les pièces justificatives demandées qui sont entre parenthèses :					
<input type="checkbox"/> Déménagement (justificatif du nouveau domicile obligatoire)					
- Motif de la demande de dérogation (à renseigner quand l'établissement demandé n'est pas celui du secteur) selon l'Article D211-11 du code de l'éducation : « Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'inspecteur d'académie » sur la base des motifs suivants :					
01 - <input type="checkbox"/> élève en situation de handicap (joindre la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie)					
02 - <input type="checkbox"/> élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (certificat médical)					
03 - <input type="checkbox"/> élève boursier sur critères sociaux (joindre la notification 2020-2021 – l'avis d'imposition 2021 de la famille ou de chacun des parents ou situation déclarative)					
04 - <input type="checkbox"/> élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (certificat de scolarité)					
05 - <input type="checkbox"/> élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (justificatif de domicile)					
06 - <input type="checkbox"/> élève devant suivre un parcours scolaire particulier [continuité linguistique, sportif de haut niveau] (à justifier)					
07 - <input type="checkbox"/> autre motif (à préciser) :					
Documents à retourner en 1 seul envoi (tout dossier incomplet ne sera pas examiné) à ce.ia64-scol@ac-bordeaux.fr ou à la DSDEN 64, Service scolarité-affectations, 2 place d'Espagne, 64038 PAU					

Liste des pièces obligatoires à joindre au dossier de demande d'affectation

Toute falsification de document est passible de poursuite

⇒ Documents administratifs :

Photocopie d'un des justificatifs de domicile, au nom du représentant légal chez lequel l'élève vit

- avis de taxe d'habitation,
- avis d'imposition ou de non imposition,
- facture de gaz ou d'électricité de moins de 3 mois,
- quittance de loyer,
- actes notariés d'achat immobilier,
- relevé de prestation CAF.

Les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats meublés, de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont plus acceptés.

En cas de divorce : photocopie du jugement fixant le lieu de résidence de l'élève,

En cas de garde alternée ou parents séparés : une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,

En cas de garde confiée à un tuteur ou une tutrice : décision du Juge aux affaires familiales,

Éventuellement, la délégation parentale délivrée par le Juge aux affaires familiales.

Les justificatifs doivent apporter la preuve de la résidence de l'élève chez le représentant légal, à l'adresse mentionnée, qui peut-être :

- le père et la mère,
- le père ou la mère en cas de famille mono parentale,
- le parent ayant la garde de l'enfant dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation (lieu de résidence fixée par le Juge aux affaires familiales),
- le tuteur ou la tutrice, suite à une décision du Juge aux affaires familiales.

⇒ Documents scolaires :

Les bulletins trimestriels ou semestriels dont celui du 3^{ème} trimestre ou 2^{ème} semestre avec la **décision d'orientation** du chef d'établissement en 3^{ème} et 2^{nde} pour les séries de 1^{ère}

Certificat de scolarité délivré par l'établissement fréquenté pour les entrées en collège en cours de cycle (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}),

Les 3 bulletins trimestriels ou les 2 semestriels pour les entrées en terminale et résultats du baccalauréat pour les redoublements,

Attestation du chef d'établissement de la réalisation des stages de période de formation en milieu professionnel (PFMP) pour la voie professionnelle.

Les dossiers complets sont à adresser selon les indications mentionnées sur le dossier.